

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE : Mardi 10 mars 2026
HEURE : 8 h 00
LIEU : Salle Memphré / Bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Lisette Maillé, préfète suppléante, Austin
Alain Brisson, Orford
Marcella Davis Gerrish, North Hatley
Nathalie Pelletier, Magog
Jody Stone, Stanstead
Elaine Thivierge, Bolton-Est

Également présents : Dominick Faucher, greffier-trésorier
Chantal Théberge, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture et présences
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du 4 février 2026
4.	Affaires découlant du procès-verbal du 4 février 2026
5.	ÉVALUATION
	5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles
6.	AMÉNAGEMENT
	6.1 Rapport d'activités
	6.2 Avis de conformité
	6.2.1 – Austin Règl. 26-558
	6.2.2 – Ayer's Cliff Résol. PPCMOI 2026-019
	6.2.3 – Magog Règl. 3508-2025
	6.2.4 – Ogden Règl. 2026.02
	6.2.5 – Potton Règl. 2001-291-BR
7.	DÉVELOPPEMENT DURABLE
	7.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
	7.1.1 Rapport d'activités
	7.1.2 Choix d'un laboratoire d'analyse / Campagne d'échantillonnage 2026
	7.1.3 Choix d'un fournisseur / Arbustes 2026
	7.1.4 Offre de services - Tournée camps de jour - GUEPE
	7.1.5 Offre de services - Plan climat - Accompagnement pour la concertation locale - Niska
	7.1.6 Découpage des bassins versants en lien avec le mandat pour la modélisation hydrologique (le cas échéant)

	7.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE
	7.2.1 Rapport d'activités
	7.2.2 Étude de faisabilité pour le développement de services en mobilité partagée / Reddition de compte Programme d'aide aux nouvelles mobilités (le cas échéant)
8.	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	8.1 SÉCURITÉ INCENDIE
	8.1.1 Rapport d'activités
	8.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ
	8.2.1 Rapport d'activités
9.	ADMINISTRATION
	9.1 Comptes à payer
	9.2 Correspondance
	9.3 Ateliers de travail
	9.4 Divers
10.	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
	10.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
	10.1.1 Rapport d'activités
	10.1.2 Recommandations CIC
	10.1.3 PAC – Approbations de projets - Marchés publics
	10.1.4 Partenariat OR – InnovAcet octobre 2026
	10.1.5 Offre de services - Rehaussement accueil numérique LART - Troisième
	10.1.6 Contrat – Entretien ménager LART
	10.1.7 Proposition horaire ouverture LART
	10.2 DOSSIERS FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
	10.2.1 Rapport d'activités
	10.2.2 Offre de services – Plan paysages - Modifications site internet Détours - Troisième
	10.2.3 Offre de services – Plan paysages – Détours - CIBLE
	10.2.4 Offre de services – Plan paysages - Étude de marché pour la FUSA - Coop Interface
	10.2.5 Offre de services – Plan paysages – FUSA - Accompagnement ProtecTERRE
	10.3 DOSSIERS CULTURELS
	10.3.1 Rapport d'activités
	10.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
	10.4.1 Rapport d'activités
11.	AFFAIRES NOUVELLES
12	HUIS CLOS
13.	LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis il procède à l'appel des présences. Il est 8h10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

103-26 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

9.	ADMINISTRATION
	9.5 Carte de crédit développement économique
	9.6 Planification stratégique

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2026

104-26 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance du 4 février 2026 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2026

Rien de particulier n'est souligné.

ÉVALUATION

5.1 RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR

Rien de particulier n'est souligné.

AMÉNAGEMENT

6.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'aménagiste Philippe Vermette présente le rapport d'activités. Il débute avec la consultation publique qui se tiendra ce soir même à la MRC pour les projets de règlements 10-26 et 12-26 qui modifient le schéma d'aménagement et de développement durable. Il ajoute que d'autres demandes de modifications viennent d'être reçues et qu'elles seront traitées à la prochaine rencontre du comité d'aménagement au mois d'avril.

En ce qui concerne la révision du schéma d'aménagement, peu de temps y a été consacré dans les dernières semaines en raison de l'analyse des concordances réglementaires en cours.

Philippe Vermette conclut en mentionnant qu'au niveau du règlement de contrôle intérimaire, une demande venant d'une citoyenne de la municipalité d'Eastman a été reçue afin de faire invalider un permis de lotissement d'un projet d'ouverture de rue et des démarches juridiques seraient envisagées. La municipalité sera rencontrée prochainement.

6.3 AVIS DE CONFORMITÉ : RÉGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL

6.2.1 Austin

Règlement 26-558

105-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 26-558 de la Municipalité d'Austin modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construire portant le numéro 16-434;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 26-558 de la municipalité d'Austin, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.2.2 Ayer's Cliff

PPCMOI 2026-019

106-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné la résolution de PPCMOI numéro 2026-019, définissant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la municipalité d'Ayer's Cliff;

CONSIDÉRANT QU'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve la résolution numéro 2026-019 de la municipalité d'Ayer's Cliff, puisqu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.2.3 Magog

Règlement 3508-2025

107-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 3508-2025 modifiant le règlement de zonage et de lotissement de la Ville de Magog portant le numéro 3458-2024;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 3508-2025 de la Ville de Magog, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.2.4 Ogden

Règlement 2026.02

108-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2026.02 de la municipalité d'Ogden modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2024.06;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2026.02 de la municipalité d'Ogden, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.2.5 Canton de Potton

Règlement 2001-291-BR

109-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2001-291-BR de la municipalité du Canton de Potton modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2001-291 ;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2001-291-BR de la municipalité du Canton de Potton, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

7.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.1.1 Rapport d'activités

La directrice des services professionnels, Mélanie Desautels, débute le rapport d'activités avec la gestion des matières résiduelles. Elle a participé au comité de vigilance de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de la Région de Coaticook (RIGDSC). Une résolution sera présentée au prochain conseil afin d'appuyer la Régie auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) dont l'avis préliminaire pour l'agrandissement du site est défavorable.

Le rapport du consultant Stratzer, sera présenté le 11 mars prochain à la MRC de Coaticook pour les membres du Comité consultatif en développement durable.

Mélanie Desautels poursuit avec le sujet de l'environnement. Il y a du retard dans la production du rapport sur les tributaires. Tous les intervenants possèdent les résultats et un membre de la permanence de la MRC priorise la

planification des échantillonnages avec eux au besoin. Aucune date précise n'est connue pour le moment pour la sortie dudit rapport.

Un suivi a été effectué avec General Tech concernant le transfert des dossiers des stations de lavage aux municipalités pour l'achat de leurs équipements. Une première rencontre a lieu aujourd'hui, suivi d'une réunion avec les municipalités prévue le 26 mars.

Pour le plan climat, une rencontre estrienne s'est tenue le 24 février dernier. La permanence en est à la préparation des outils de consultation citoyenne, et la rédaction, la cartographie des aléas climatiques ainsi que différentes analyses sont en cours.

7.1.2 Choix d'un laboratoire d'analyse – Campagne d'échantillonnage 2026

110-26 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC coordonne depuis 1998, au bénéfice des municipalités participantes, le Programme d'échantillonnage des tributaires et que le plan d'action du PRMHH propose d'offrir aux municipalités une expertise en matière de suivi de la qualité de l'eau de surface;

CONSIDÉRANT QUE la totalité des frais d'analyse de laboratoire est refacturée aux municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QU'un changement dans le laboratoire retenu peut occasionner des modifications dans la méthode d'analyse, ce qui pourrait influencer les résultats obtenus en 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

De retenir la proposition d'Eurofins Environex reçue le 23 février 2026 pour l'analyse des échantillons d'eau de surface prélevés dans le cadre du Programme d'échantillonnage des tributaires

Que les municipalités concernées assument le coût des analyses, comme convenu et prévu aux budgets municipaux.

ADOPTÉ

7.1.3 Choix d'un fournisseur – Arbustes 2026

111-26 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC coordonne depuis 2007, au bénéfice des municipalités participantes, le Programme de reboisement des bandes riveraines;

CONSIDÉRANT QUE cette action est prévue au Plan d'action du PRMHH et que plus de 91 419 arbres et arbustes ont été distribués depuis le début du programme;

CONSIDÉRANT QUE plus d'espèces seront proposées cette année afin de répartir les commandes sur une plus grande variété d'espèces;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER ET RÉSOLU

De retenir la proposition de la pépinière Aiglon Indigo, reçue le 5 mars 2026.

ADOPTÉ

7.1.4 Offre de services – Tournée camps de jour – GUEPE

Une offre de service a été reçue de la part de l'organisme GUEPE pour offrir des activités de sensibilisation dans les camps de jour publics de la MRC

portant sur quatre thèmes liés à la biodiversité. Cette offre comprend un coût de 180 \$ par activité auquel s'ajouteront des frais de déplacement.

112-26 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de service proposée par le Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels de l'environnement (GUEPE) pour la réalisation d'activités dans les camps de jour;

D'utiliser le budget courant en environnement du CCDD pour couvrir les frais du mandat.

ADOPTÉ

7.1.5 Offre de services – Plan climat – Accompagnement pour la concertation locale – Niska

Une offre de service a été demandée à la coopérative Niska afin de poursuivre l'accompagnement qu'elle réalise dans le cadre de l'élaboration du plan climat. Le soutien de Niska vise à soutenir et conseiller la MRC dans son processus de consultations réalisé dans le cadre du plan climat.

Il est souhaité que ce mandat puisse être poursuivi en 2026 tout en le bonifiant afin que Niska puisse élaborer, animer et analyser les résultats d'une consultation publique qui sera réalisée à l'automne 2026. Une portion du mandat est proposée sous forme de banque d'heures pour un maximum de 2 040 \$ (12 h) et une autre portion est proposée pour la préparation et l'animation des consultations citoyenne pour un montant de 4 080 \$ (24 h). Ces frais sont déjà prévus et assumés par le financement reçu du MAMH pour l'élaboration du plan climat.

113-26 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de services proposée par la coopérative Niska pour la poursuite de l'accompagnement.

D'utiliser le financement reçu du MAMH pour l'élaboration du plan climat pour couvrir les frais du mandat.

ADOPTÉ

7.1.6 Découpage des bassins versants en lien avec le mandat pour la modélisation hydrologique (le cas échéant)

Ce point a été retiré, car l'offre de services n'a pas été reçue.

7.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE

7.2.1 Rapport d'activités

Mélanie Desautels explique que la planification des activités de la patrouille vélo se poursuivent. Les entrevues pour les patrouilleurs se sont bien déroulées et un 5 à 7 d'accueil aura lieu ce jeudi le 12 mars à la Microbrasserie la Memphré. Les membres du comité administratif y sont conviés afin de leur souhaiter une bonne saison. 20 patrouilleurs seront en poste cette année (2 de plus que la saison dernière) et les formations débiteront cette fin de semaine. Madame Desautels termine en mentionnant que des discussions sont en cours avec la Sûreté du Québec et la Régie de police pour les activités de sensibilisation de la prochaine saison.

7.2.2 Étude de faisabilité pour le développement de services en mobilité partagée – Reddition de compte Programme d'aide aux nouvelles mobilités (le cas échéant)

Ce sujet a été retiré, car l'offre de service reçue pour l'étude de faisabilité dépassait largement le budget prévu de 20 000 \$ de la MRC. Les municipalités concernées sont tenues au courant du dossier. Puisqu'il était prévu que les municipalités assumeraient le coût supplémentaire, une décision sera prise avec elles sur la suite à donner.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 SÉCURITÉ INCENDIE

8.1.1 Rapport d'activités

Une rencontre du comité incendie s'est tenue et un mandat a été donné à la firme Icarium afin de prendre connaissance de la cartographie et des divers documents et ainsi accompagner la MRC dans la réalisation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI).

8.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ

8.2.1 Rapport d'activités

Une entente de partenariat relativement à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec sera amenée au prochain conseil pour adoption.

ADMINISTRATION

9.1 COMPTES À PAYER

Les membres du comité reçoivent un état des revenus et dépenses pour la période du 28 janvier au 26 février 2026.

114-26 CONSIDÉRANT QUE le comité prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 257 239,73 \$ comme ici au long reproduit ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER ET RÉSOLU

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 257 239,73\$ et d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses.

ADOPTÉ

9.2 CORRESPONDANCE

Demande d'appui

Soutien à la gouvernance communautaire du Fonds d'habitation (projet de loi no. 7).

Municipalité d'Ogden – Résol. 2026-01-025 – Demande d'appui - responsabilité des fournisseurs pour garantir la sécurité des communications en cas de crise.

Résolutions

MRC Brome Missisquoi – Résol. 59-0226 (suite) – Cadre réglementaire modernisé pour la gestion des milieux hydriques – Approche progressive dans

l'application règlementaire de la revégétalisation des rives et besoins en financement, en accompagnement et en communication.

Divers

N/A

9.3 ATELIERS DE TRAVAIL

Les membres du comité administratif conviennent d'organiser l'atelier de travail suivant avant le prochain conseil :

- 11h00 Vecteur5
- 14h30 Présentation du règlement 13-26

9.4 DIVERS

N/A

9.5 CARTE DE CRÉDIT DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

115-26 **CONSIDÉRANT QUE** diverses dépenses doivent être assumées par la directrice du développement économique dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la limite de crédit actuelle de 2 000\$ est insuffisante;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

D'autoriser la responsable des finances à entreprendre les démarches nécessaires afin d'augmenter la limite de la carte de crédit du développement économique à 10 000\$.

ADOPTÉ

9.6 PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le directeur général et greffier-trésorier, Dominick Faucher, affirme avoir reçu 2 commentaires suite à la présentation préliminaire de la planification stratégique. De petits ajustements devront être apportés, notamment la vision et la mission. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil pour adoption.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

10.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

10.1.1 Rapport d'activités

La directrice du développement économique, Marianne Auclair débute le rapport d'activités en mentionnant que la préouverture du nouveau bureau d'information touristique aura lieu le 25 mars prochain. Le bloc sanitaire quant à lui est en opération depuis le 2 mars et les agents entreront en poste le 23 mars.

Marianne Auclair poursuit avec des dates d'événements à retenir.

La campagne de notoriété portée par le MEI et la FQM « Avant de vous lancer, parlez à votre MRC » débute aujourd'hui. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour la notoriété des services de développement économique des MRC.

Le guide touristique produit par la MRC sera prêt dans les délais prévus, soit à la mi-mai.

En terminant, Marianne Auclair mentionne que la nouvelle politique culturelle sera adoptée par le conseil du mois de juin.

10.1.2 Recommandations CIC

FONDS D'AIDE AU DÉMARRAGE ET À LA CROISSANCE (FADC-006)

116-26 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier FADC-006 et recommandent l'octroi d'un prêt FADC;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds dispose, en date de cette proposition de résolution, d'un solde supérieur au montant de financement proposé;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de financement sera rédigée selon les conditions et modalités prévues dans le sommaire d'analyse;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier FADC-06 et d'octroyer un prêt au montant de VINGT-CING MILLE DOLLARS (25 000 \$) dans le cadre du Fonds d'aide au démarrage et à la croissance (FADC) au dossier FADC-006 selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse.

ADOPTÉ

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT & FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ / CIC-166

117-26 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier CIC-166 et recommandent le financement du projet;

CONSIDÉRANT QUE le dossier CIC-166 se qualifie pour un prêt FLS;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de financement sera rédigée selon les conditions et modalités prévues dans le sommaire d'analyse;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier CIC-166 et d'octroyer un prêt au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000,00 \$) dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse;

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier CIC-166 et d'octroyer un prêt au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000,00 \$) dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse;

ADOPTÉ

10.1.3 PAC – Approbations de projets – Marchés publics

118-26 **CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme d'appui aux collectivités (PAC), quatre projets de marchés publics interculturels ont été analysés;

CONSIDÉRANT QUE les différents projets mettent en valeur les cultures d'ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE pour l'ensemble des communautés, les événements proposés contribueront à renforcer le dialogue interculturel, le sentiment d'appartenance et la participation citoyenne;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU**

De soutenir les marchés de Magog, Eastman et Stanstead à la hauteur du montant demandé, soit 2 000\$ chacun.

ADOPTÉ

10.1.4 Partenariat OR – InnovAcet octobre 2026

CONSIDÉRANT QUE l'Acet offre à tout entrepreneur(e) la possibilité de démarrer son entreprise en étant entouré de ressources répondant à ses besoins pour maximiser ses chances de succès;

119-26 CONSIDÉRANT QUE l'événement annuel InnovAcet se tiendra en octobre 2026;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat pour l'édition d'octobre 2026;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

D'accepter l'offre de partenariat « Or » pour un montant de 1 750\$.

ADOPTÉ

10.1.5 Offre de services – Rehaussement accueil numérique LART –
Troisième

120-26 CONSIDÉRANT QUE le plan de rehaussement de l'accueil numérique, financé par le ministère du Tourisme via le Plan d'action Bonjour Accueil, comprend l'action de créer une borne interactive au LART afin de supporter numériquement les agents d'accueil dans leur objectif d'informer le visiteur et lui faire découvrir des trésors cachés dans la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE Troisième détient l'expertise pour réaliser un doublon du site Détours en Memphré pour répondre aux besoins d'une telle borne interactive;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de Troisième répond aux attentes;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif approuve l'offre de services de Troisième d'un total de QUINZE MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX (15 946 \$) avant taxes pour créer la version borne du site Détours en Memphré.

ADOPTÉ

10.1.6 Contrat – Entretien ménager LART

121-26 CONSIDÉRANT QUE la MRC retient déjà les services de la compagnie « Entretien sublime » pour l'entretien de ses locaux et s'en montre satisfaite;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bureau d'information touristique requerra des services en entretien ménager;

CONSIDÉRANT la soumission reçue;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU**

De retenir les services de la compagnie « Entretien sublime » au coût annuel de 6 420\$ par année, payable en 12 versements mensuels de 535\$ + taxes applicables, pour un contrat d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

ADOPTÉ

10.1.7 Proposition horaire ouverture LART

122-26 CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog ouvrira sous peu son nouveau Lieu d'accueil et de renseignements touristiques (LART), situé au centre-ville de Magog, en face du Parc des Braves et que cet emplacement bénéficie d'un fort achalandage touristique une grande partie de l'année;

CONSIDÉRANT QUE l'axe commercial de la rue Principale attire de nombreux visiteurs et plusieurs événements se tiennent au parc des Braves ou à proximité, à la Pointe Merry, à différentes périodes de l'année, attirant à la fois des citoyen·nes et des touristes. Ainsi, pendant la haute saison, la rue Principale à Magog est bien achalandée;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, les statistiques d'achalandage démontrent que la fréquentation des visiteurs est plus élevée de la fête nationale du Québec jusqu'à l'Action de grâce;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

De proposer ce nouvel horaire d'ouverture soit:

- Basse saison (de la mi-octobre à la fête nationale du Québec) : ouvert du mercredi au dimanche, de 10 h à 17 h, avec un agent d'accueil.
- Haute saison (de la fête nationale du Québec à la mi-octobre, pendant la semaine de relâche, le temps des Fêtes et la fin de semaine de Pâques) : ouvert 7 jours sur 7, de 9 h à 18 h, avec deux agents d'accueil.

ADOPTÉ

10.2 FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR)

10.2.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé.

10.2.2 Offre de services – Plan paysages – Modifications site internet
Dépours - Troisième

123-26 CONSIDÉRANT QUE le plan paysages 2022-2027, financé par le volet 3 signature du fonds régions et ruralité comprend l'action de créer un site internet pour (re)découvrir les paysages culturels;

CONSIDÉRANT QUE troisième détient l'expertise pour réaliser les changements dans la programmation et la disposition du site;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de Troisième vient répondre aux attentes;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

QUE le comité administratif approuve l'offre de services de troisième d'un total de six mille quatre cent vingt-six dollars (6 426 \$) avant taxes pour l'amélioration du site internet memphremagogvraiment.com section Détours.

ADOPTÉ

10.2.3 Offre de services – Plan paysages – Détours – CIBLE

124-26 CONSIDÉRANT le plan paysages 2022-2027, financé par le volet 3 Signature du Fonds Régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE le CIBLE détient l'expertise pour réaliser des détours gourmands de qualité avec des photos et vidéo pertinente afin de mettre en valeur les paysages et les entreprises bioalimentaires du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services du CIBLE permettant la création de six détours répond aux attentes;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON ET RÉSOLU

Que le comité administratif approuve l'offre de services du CIBLE d'un total de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) avant taxes pour la création de six détours à saveur gourmande en Memphré.

ADOPTÉ

10.2.4 Offre de services – Plan paysages – Étude de marché pour la FUSA CoopInterface

Un appel à tous a été lancé le 27 février 2026 afin d'obtenir des noms de propriétaires fonciers et producteurs agricoles intéressés par la FUSA paysagère pour réaliser l'étude de marché.

125-26 CONSIDÉRANT QUE le plan paysages 2022-2027, financé par le volet 3 Signature du Fonds Régions et Ruralité, comprend l'action de créer une fiducie d'utilité sociale agricole paysagère;

CONSIDÉRANT QU'une étude de marché permettra de mieux comprendre les réalités des propriétaires fonciers et producteurs agricoles à l'égard de la FUSA paysagère, y compris leurs réserves et préoccupations;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de la Coop Interface répond aux attentes;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE ET RÉSOLU

Que le comité administratif approuve l'offre de services de la Coop Interface d'un total de vingt et un mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars (20 295 \$) avant taxes pour un mandat d'étude de marché de la FUSA paysagère.

ADOPTÉ

10.2.5 Offre de services – Plans paysages – FUSA – Accompagnement ProtecTERRE

126-26 CONSIDÉRANT QUE le plan paysages 2022-2027, financé par le volet 3 Signature du Fonds Régions et Ruralité, comprend l'action de créer une fiducie d'utilité sociale agricole paysagère;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'accompagnement avec ProtecTERRE s'est terminé en décembre 2025, le besoin est encore présent;

CONSIDÉRANT QUE ProtecTERRE détient l'expertise pour accompagner les FUSA et a gagné en notoriété dans les dernières années avec une croissance de demandes et de l'équipe en place;

CONSIDÉRANT QUE ProtecTERRE détient un titre d'organisme de bienfaisance enregistré et qu'il pourrait être opportun, dans la future stratégie philanthropique en cours de rédaction, d'utiliser leurs services de fiduciaires pour recueillir les dons;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de l'organisme ProtecTERRE répond aux attentes;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif approuve l'offre de services de l'organisme ProtecTERRE d'un total de mille deux cent soixante-cinq dollars (1 265 \$) avant taxes pour un accompagnement vers la création de la FUSA paysagère.

ADOPTÉ

10.3 DOSSIERS CULTURELS

10.3.1 Rapport d'activités

La révision de la politique culturelle se poursuit et devrait être adoptée au conseil du mois de juin.

10.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

10.4.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé

AFFAIRES NOUVELLES

HUIS CLOS

12.1 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nathalie Pelletier propose la levée de la session. Il est 11h40.

Greffier-trésorier

Préfet